

Prendre en charge la variole simienne : conseils pour l'isolement à domicile

Vaccin IMVAMUNE (variole/variole simienne).

Veillez suivre les directives d'isolement à domicile ci-dessous pour éviter la propagation de la maladie aux membres de votre ménage et dans la collectivité si vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage de la variole simienne ou si un fournisseur de soins de santé ou un représentant de la santé publique vous a dit que vous étiez un cas soupçonné.

Selon les données actuelles, un cas peut propager la maladie, de l'apparition des symptômes jusqu'à leur disparition complète. C'est pourquoi il est préférable que les cas atteints de la variole simienne s'isolent jusqu'à ce que l'éruption cutanée soit complètement résorbée, que les croûtes soient tombées, et qu'une nouvelle couche de peau intacte se soit formée.



Recommandations pour les interactions avec les autres ailleurs qu'à domicile.

- Ne quitter votre domicile que pour accéder à des soins médicaux urgents ou en cas d'urgence.
- Lorsque les cas ont accès à des soins médicaux, ils devraient, dans la mesure du possible, alerter les fournisseurs de soins de santé de leur infection avant la consultation.
- Limiter les contacts avec les personnes qui ne font pas partie de votre ménage durant la période d'isolement.
 - Ce qui signifie notamment ne recevoir personne à l'intérieur du domicile à l'exception de fournisseurs de soins de santé qui suivent les mesures de contrôle de l'infection appropriées pour offrir les services de soins aux patients.
- Le plus souvent possible, faire livrer à domicile les produits de première nécessité, comme les médicaments ou les produits d'épicerie, par exemple.
- Reporter les visites médicales non urgentes et les autres interventions non urgentes (p. ex. les visites chez le dentiste ou les analyses de sang non urgentes).
- Ne faire aucun don de sang ou d'autres liquides organiques (y compris du sperme) ou de tissus.
- Ne pas se rendre dans d'autres villes, régions, provinces, territoires ou pays durant la période d'isolement.





Recommandations pour les interactions avec d'autres personnes au domicile.

- Éviter les contacts avec les personnes vulnérables (p. ex. enfants de moins de 12 ans, personnes immunodéficientes, femmes enceintes), dans la mesure du possible.
- Éviter de toucher directement d'autres personnes, y compris par contact sexuel.
 - Au cours des 12 semaines après avoir été considérés comme n'étant plus contagieux, les cas doivent porter un préservatif lors de toute activité sexuelle.
- Couvrir autant que possible toutes les lésions avec des vêtements ou des bandages.
- Ne pas partager de vêtements, d'articles de literie, de serviettes, d'ustensiles, de brosse à dents, de rasoirs, d'accessoires sexuels, d'aiguilles ou d'autres articles qui pourraient être contaminés par des particules infectieuses provenant de lésions ou de liquides corporels.
- S'isoler dans une pièce séparée (p. ex. chambre à coucher et salle de bains individuelles), si possible, en particulier si le cas présente des symptômes respiratoires ou des lésions difficiles à couvrir (p. ex. sur le visage) ou suintantes.
- Si le cas ne peut pas dormir dans une chambre à coucher individuelle, il doit garder le plus de distance possible (p. ex. en dormant seul dans un lit).
- Si le cas n'a pas accès à salle de bain individuelle, il devra nettoyer et désinfecter toutes les surfaces et les objets qu'il a touchés et retirer et laver immédiatement les serviettes utilisées.
- Porter un masque médical bien ajusté à proximité des autres **en tout temps**.
- Respecter l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.
- Obtenir les conseils d'un fournisseur de soins de santé en cas d'allaitement.
- Éviter les contacts avec les animaux, y compris les animaux de compagnie, dans la mesure du possible.



Recommandations concernant l'hygiène du milieu

- Éviter les endroits du domicile couramment fréquentés par les membres du ménage, dans la mesure du possible.
- Nettoyer et désinfecter fréquemment les surfaces et les objets avec lesquels le cas pourrait entrer en contact, en particulier ceux souvent touchés (p. ex. dessus de tables, dessus de comptoirs, toilettes, poignées de porte, interrupteurs, claviers d'ordinateurs, etc.). Nettoyer et désinfecter les surfaces après chaque utilisation.
- Une surface ou un objet visiblement souillé devra d'abord être nettoyé au moyen de produits de nettoyage courants, puis désinfecté au moyen d'un désinfectant ménager ordinaire. Il faut prendre soin de suivre les directives du fabricant lorsqu'on utilise de tels produits. Des directives sur la façon de diluer un agent de blanchiment ménager pour désinfecter les surfaces et objets sont fournies sur la page [Sécurité des produits chimiques ménagers - Canada.ca](#).
- L'utilisation d'articles de nettoyage jetables (p. ex. serviettes jetables) est recommandée. Si on ne peut pas en utiliser, les articles de nettoyage (linge, éponge, etc.) doivent être lavés ou plongés dans une solution désinfectante efficace contre les virus, sans quoi ils devront être jetés.

